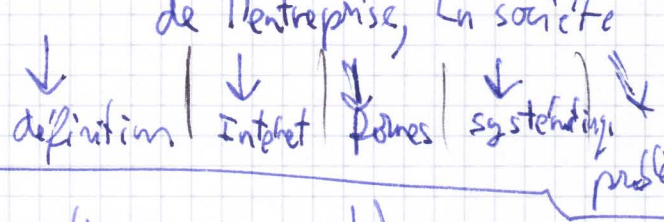
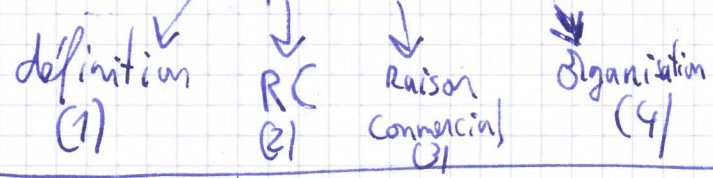


livre 1 : L'entreprise commerciale

livre 2 : l'organisation collective de l'entreprise, la société



1.1: Definition (Entreprise)

Le caractère commercial

Toute activité économique indépendante  
exercée en vue d'un revenu régulier

est commerciale l'entreprise dont  
 la nature et l'importance nécessitent  
 une organisation particulière

- 1) pas bénéfice mais chiffre d'affaire
- 2) pas durable, mais répétition
- 3) indépendance juridique ou économique

- 1) relations fréquentes avec une clientèle variée et nombreuse  
 53 ABORC → commercial  
 → industriel
- 2) Chiffre d'affaire > 1000000 54 ORC
- 3) tenue d'une comptabilité...  
 47

1.2 RC (927-943 CO)

Exception → agricoles  
 → professions libérales) Tradition

Definition: le registre du commerce est l'institution étatique qui enregistre officiellement et qui publie, avec effets de droit, les faits juridiques déterminants pour le commerce.

II Organisation territorial (un RC au moins par canton) + 1 central OFRC

o Préposé du RC : fonctionnaire cantonal (cahier de charge fédéral)

fonctions : 927, 930 931, 933 CO 32 ORC, 708, 727 CO 86 ORC  
 pouvoir : 940 CO, 21, 38 ORC

o OFRC : 113-120 ORC examine les cantons, publication FOSC  
 registre central de toutes les raisons de commerce de personnes morales  
 Index central

Que 12 RC:

III : Composantes du RC [Journal; registre principal, pièces justificatives]

Journal (932 CO, 11, 15 ORC): → inscription au fur et à mesure qu'elle parvient  
→ date déterminée celle de l'IRC

Registre principal: 11-14, 15 ORC transcription des publications dans FOXC

pièces justificatives: 28, 34, 36 ORC: documents qui complètent l'IRC (statuts, ...)

FOXC: 931 CO: feuille officiel Suisse de commerce

IV Sujet de l'IRC 934 CO, 52-56 ORC

○ Obligatoire

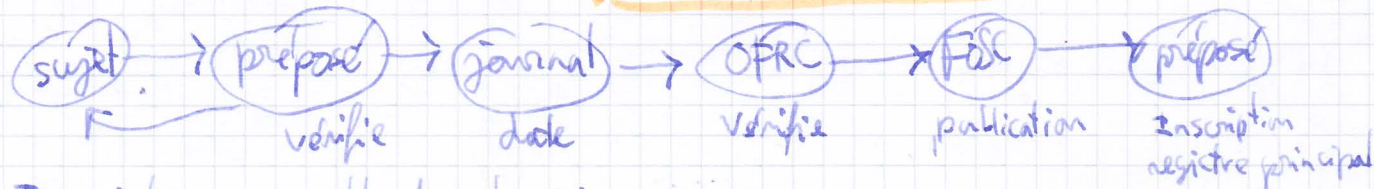
Facultative

Indirect (constitutive)  
SA, SArl  
Coop

direct (obligation)  
SNC et SC commercial  
fonds de précaution con.

raison commerciale < 100000

V Procédure ordinaire de IRC 932 CO, 11, 19, 114-115 ORC



- Inscription opposable dans les 3 jours  
- Effet dès le lendemain

VI Contenu:

- état-civil → raison commerciale, siège, but, numéro d'identification
- représentation → info pour tiers
- responsabilité → qui répond des dettes

VII Effets de l'IRC

Publicité → simples: informer public  
→ qualifiée: → déclarative: → Positive: connaissance  
→ constitutive: → négative: ignorance  
→ réparatrice

Si IRC feuille à la place de saisie

